

ministre a jamais pu prononcer de telles paroles. Le premier ministre de la Saskatchewan a promis un traitement équitable à toutes les personnes qui feront des placements dans sa province. S'il ne pouvait tenir cette promesse, pour une raison ou pour une autre, il démissionnerait. Bien que je n'appartienne pas à son parti politique, je crois devoir affirmer qu'il est sincère. A mon avis, tout placement de capitaux en Saskatchewan ne court pas plus de risques qu'en tout autre endroit du Canada.

La semaine dernière, alors que notre comité étudiait le projet de loi concernant les céréales, des représentants de sociétés d'éleveurs ont comparu devant nous pour plaider leur cause. Ils ont signalé qu'ils avaient placé des millions de dollars dans la construction d'éleveurs en Ontario, ces éleveurs représentant une capacité totale de 30 millions de boisseaux. Toutefois, la loi fédérale ne leur permettait pas de commander même le tiers de leur espace d'entreposage. On a proposé d'apporter à la loi une modification que tous les sénateurs du parti libéral ont appuyée. Le leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson) a cependant déclaré en cette enceinte que la modification allait à l'encontre des désirs du Gouvernement. Pendant que notre comité était à examiner le bill, le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) assistait à une réunion de la commission des pêcheries à Washington. A son retour, tout en commentant un autre sujet, il a affirmé que le Canada était à se transformer rapidement en État tuteur. Il a agi sagement en employant le mot État. Il a également déploré le déclin de l'entreprise libre. A ce moment, j'ai cru qu'il me visait mais en réalité ses regards se portaient vers ce grand apôtre des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck). J'aimerais donc renseigner mon collègue de New-Westminster sur l'attitude prise par le sénateur de Toronto-Trinity à l'égard de l'entreprise libre. Il s'est levé en demandant au leader du Gouvernement de nous fournir d'autres renseignements à ce sujet. Il voulait au fond que le leader l'exhortât à nouveau de voter contre la modification. Cette attitude m'a rappelé quelques lignes d'un hymne ancien:

I will do what you want me to do, whatever the cost.

I will be a true soldier; I will die at my post.

Notre apôtre des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'est mis en colère. Nous ne parlerons donc plus de la question.

Les deux témoins qui ont comparu au comité se croyaient nantis de droits relativement à leurs immobilisations. Toutefois, on s'est mis à soupçonner ces gaillards de vouloir

retirer des bénéfiques et il se peut qu'on les accuse de refuser de collaborer avec le gouvernement. Nous savons tous ce que cela signifie. Malgré tout, il paraît qu'ils ont réussi à s'échapper sains et saufs de l'édifice, et j'espère qu'on ne les coffrera pas parce qu'ils ont eu l'audace de croire que l'entreprise particulière avait encore des prérogatives au pays.

Je n'ai mentionné ce point que pour montrer que rien de tel ne saurait se produire en Saskatchewan. Dans ma province, les gens sont encore libres de placer leur argent et de se livrer à des opérations commerciales sans obtenir la permission de notre gouvernement dit socialiste. Aussi, nul d'entre vous ne doit craindre de placer de l'argent dans la province de Saskatchewan.

CONVENTION DES PUISSANCES PARTICIPANT AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

MOTION

Le Sénat reprend le débat ajourné le mercredi 28 juin sur la motion de l'honorable M. Euler.

Le Sénat du Canada approuve la convocation par les États-Unis d'Amérique, d'une Convention de délégués des démocraties marraines du Traité de l'Atlantique-Nord et qui représentent les principaux partis politiques de ces démocraties, aux fins de déterminer dans quelle mesure leurs peuples, ainsi que les peuples des autres démocraties que la Convention peut inviter à se faire représenter au moyen de délégués, peuvent appliquer, dans le cadre des Nations Unies, les principes d'une union fédérale.

L'honorable W. D. Euler: Honorables sénateurs, au cours du débat sur la motion à l'étude, qui dure depuis plusieurs semaines, et plus particulièrement après le discours prononcé par le leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson), j'ai conclu,—bien que je respecte l'avis contraire exprimé par notre collègue de Repentigny (l'honorable M. DuTremblay),—qu'en général les sénateurs acceptaient le principe dont s'inspire le projet de résolution. Aussi, vu l'appui qu'a reçu la motion et tant que le principe sera maintenu, je ne désire pas chicaner le libellé exact.

J'ai proposé hier le renvoi de la suite du débat, afin que les sénateurs fussent en mesure d'étudier certaines modifications qu'on propose d'apporter au libellé de la motion. Deux propositions me semblent l'emporter sur les autres. La première tendait à rayer de la motion les mots "États-Unis d'Amérique" afin que la république voisine ne puisse nous reprocher de nous immiscer dans ses propres affaires. Tout en croyant encore qu'une telle crainte n'est pas bien fondée, je ne m'oppose pas,—je l'ai affirmé hier,—à la